



La taxe de séjour est instituée dans les communes de Briançon, St Chaffrey, La Salle les Alpes, et Le Monétier les Bains. Tous les hébergements loués à titre onéreux pour de courtes durées sont assujettis à la taxe de séjour.

Elle est payée par les personnes hébergées auprès des hébergeurs qui la reversent à la ville.

Par cette action vous participez à la promotion touristique du territoire, et nous vous en remercions.

Catégories d'hébergements	Tarifs
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2.00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.75 €
Hôtels et résidences de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	0.75 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	0.75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance*	0.20 €

Au réel, tarifs par nuitée par personne sauf exonérations :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Retrouvez toutes les informations et la délibération sur la taxe de séjour sur :

taxe.3douest.com/serrechevaliervalleebriancon.php